



DELIBERATION N°20120093 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mai 2012

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 4 mai 2012 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 30 présents, 3 représentés, 6 absents, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Philippe KIZIRIAN , président ;
- M. Stéphane VALETTE ; M. Michel PONTON ; Mme Michelle GALLAND ; M. André MOULIN ; M. Philippe ROBERT ; Mme Nicole PASSEL ; M. Raymond VACHER ; M. Charles BELLAVIA ; Mme Marie-Françoise KHAMED ; M. Guy VIAL , adjoints ;
- Mme Françoise CHAMPIN ; Mme Marie-Nicole MEUNIER ; M. Sauveur CUADROS ; Mme Carmen MONTET ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; M. Bernard ROCHE ; Mme Christiane MASSARDIER ; M. Philippe CHOVET ; Mme Francisca MARIE (à partir de 18 h 47) ; M. Jérôme AUBERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; Mme Nathalie MOTTET ; M. Aymeric SANLAVILLE (à partir de 18 h 40) ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Salina HEMANI (à partir de 19 h) ; M. Hervé REYNAUD ; M. Noël PAUL ; Mme BOYADJIAN Annick (à partir de 20 h 15) ; Mme Béatrice COFFY ; M. Emmanuel MANDON ; Mme Aline ORIOL (à partir de 18 h 50) ; M. Régis CADEGROS ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Pascale SOEUR (à partir de 18 h 45) ; M. Daniel SZEMENDERA , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme MURASZKO-SENECHAL Aimée qui donne pouvoir à M. DE PASQUALE Jean-Pierre.
- Mme MARTINS-BENAMROUCHE Catherine qui donne pouvoir à M. VACHER Raymond.
- Mme BOYADJIAN Annick qui donne pouvoir à M. MANDON Emmanuel (jusqu'à 20 h 15).

ABSENTS :

- Mme Francisca MARIE (jusqu'à 18 h 47) ; M. Aymeric SANLAVILLE (jusqu'à 18 h 40) ; Mme Salina HEMANI (jusqu'à 19 h) ; Mme Nicole FOREST ; Mme Aline ORIOL (jusqu'à 18 h 50) ; Mme Pascale SOEUR (jusqu'à 18 h 45).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Guy VIAL ; M. Jean-Luc DEGRAIX.

-----oooOooo-----

O B J E T :

PATRIMOINE COMMUNAL - SITE DE BUJARRET - APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - CONCLUSION D'UN BAIL A CONSTRUCTION POUR LA REALISATON D'UNE SALLE FAMILIALE

M. BELLAVIA CHARLES EXPOSE CE QUI SUIT :

La commune de Saint-Chamond est propriétaire d'un espace loisirs de près de huit hectares implanté sur le site de Bujarret. Cet espace lui a été cédé par le Comité Inter Entreprise des Etablissements Famaro-Ermont et Industeel Loire avec en contrepartie l'engagement de la Ville de « préserver la vocation sociale de ce patrimoine pour une durée minimale de 30 ans et à y maintenir ou y développer des actions en direction de la jeunesse, de la formation, de la culture, des sports, des loisirs et des familles ».

Conformément à cet accord, la Ville souhaite mettre une parcelle de 5 000 m² à disposition d'un aménageur dans le cadre d'un bail à construction. En contrepartie, il lui sera demandé de construire et de gérer une salle destinée à l'organisation des fêtes familiales d'une capacité de 400 à 500 places.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé dans le cadre d'une procédure formalisée avec pour critères d'analyse :

- ✓ la durée proposée du bail
- ✓ la pertinence du projet financier
- ✓ la pertinence du projet architectural
- ✓ les modalités de fonctionnement prévues

Une seule offre a été reçue et lors de sa réunion du 23 avril 2012, la commission d'appel d'offres a, au vu de l'analyse technique et financière présentée, décidé d'accepter l'offre présentée par Monsieur BOUABDALLAH aux conditions suivantes :

- durée du bail : 50 ans

- participation financière de la Ville à l'aménagement de la voirie desservant la salle : 28 000 € HT.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 27 voix pour, 11 abstentions,

DECIDE :

- **d'approuver** la conclusion d'un bail à construction qui sera conclu devant notaire,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le document ainsi que tout document se rapportant à ce dossier,
- **d'imputer** la dépense sur les crédits inscrits au budget communal, fonction 822, chapitre 20, article 20422.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 15 mai 2012
Le maire,

Signé
Philippe KIZIRIAN